

PRO - JUSTICIA.

Ruhengeri



FEUILLE D'AUDIENCE ET DE JUGEMENT.

Tribunal de Police de **RUHENGERRI**Audience publique du **treizième jour de décembre** mil neuf cent trente **neuf**Siège: Mr. **TUMMERS, Paul**

Juge et Mr.

Greffier,

En cause **M.P. et le sous-chef MWIKARAGO, fils de KALINDA, en vie et de Mujiji - ma, en vie, mututsi, de famille Abaha, originaire de la colline Mubona, province du Mulera, territoire de Ruhengeri; chef Gakwavu.**

contre: **BAGAYE-Jean, indigène muhutu, de famille umusindi, fils de Mpakaniye, décédé et de Nyirabiryo, en vie, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera, territoire de Ruhengeri; sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu.**

Prévenu (s) d'avoir: le **six décembre 1939** ou aux environs de cette date,

dans le territoire de **RUHENGERRI** et plus spécialement à **son** **rugo de la colline Kiryi, province du Mulera, résisté avec violences et menaces envers son sous-chef MWIKARAGO, dépositaire de l'autorité agissant pour l'exécution des ordres de l'autorité publique.-(Rébellion).**

fait prévu et puni par **les articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal.**

Comparaît **le sous-chef MWIKARAGO, préqualifié, lequel après avoir prêté serment nous déclare: " Le mercredi six décembre 1939, Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL, à Ruhengeri, avait envoyé un de mes abagaragus le nommé MUNYAMBONERA chercher l'indigène muhutu BAGAYE-Jean et moi même. Arrivé auprès de BAGAYE-Jean que je devais arrêter suivant l'ordre que Mr. l'Agronome MICHEL avait donné à mon umugaragu MUNYAMBONERA, j'ai dit à BAGAYE qu'il devait immédiatement se rendre auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Cet indigène BAGAYE m'a alors demandé pour quelle raison cet Européen l'appelait et moi son sous-chef je lui ai répondu que c'était parce que son champ de cafiers était très mal entretenu. Entendant cela, BAGAYE m'a dit qu'il se rendrait auprès de l'Européen que le lendemain jeudi. Je lui ai alors donné l'ordre qu'il devait de suite m'accompagner pour se rendre auprès de Mr. MICHEL et non pas venir chez cet Européen le lendemain ainsi qu'il me le disait. BAGAYE m'a répondu qu'il irait chez cet Européen quand cela lui plairait. Voyant ce refus de m'accompagner j'ai voulu avec deux de mes abagaragus l'arrêter, mais me menaçant d'une serpette qu'il tenait en mains il m'a dit: "Je veux me battre si tu m'arrêtes, et tu ne m'arrêteras pas, crois le bien". Mes deux abagaragus et moi devant l'attitude et les paroles menaçantes de BAGAYE avons eu peur et nous sommes allés aussitôt à Ruhengeri relater ces faits à Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER de Ruhengeri et à Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. Ces deux Européens m'ont alors donné l'ordre d'arrêter par la force cet indigène BAGAYE qui se rebellait contre moi son sous-chef et même de l'arrêter avec beaucoup de mes hommes, trente s'il le fallait.**

Ce même jour mercredi 6 décembre 1939, vers trois heures de l'après-midi, je me suis rendu accompagné de plusieurs de mes indigènes armés de lances à la colline Kiryi, chez cet indigène BAGAYE qui me faisait violence et ne voulait pas exécuter l'ordre que je lui donnais de se rendre immédiatement auprès de Mr. l'Administrateur Territorial VAUTHIER, à Ruhengeri. J'ai vu qu'il a voulu se battre avec mon umugaragu MUNYAMBONERA le menaçant de coups de la serpette qu'il tenait en mains si cet umugaragu approchait de lui. Voyant l'attitude violente et dangereuse **de** BAGAYE un de mes indigènes le nommé NYIRINGANGO a pu par surprise s'approcher de lui et le saisissant par le corps lui faire lâcher la serpette qu'il tenait d'une main et un gros bâton qu'il avait dans l'autre main. Après quelques instants de lutte

LE TRIBUNAL

de Police de **RUHENGARI**

séant à **RUHENGARI**

siégeant comme juridiction

répressive, vu la procédure à charge du (~~des~~) prévenu (~~le~~) préqualifié (~~se~~)

Vu la comparution volontaire du (~~des~~) prévenu (~~se~~)

Où le (s) témoin (s) en ~~ses~~ (leurs) dépositions

Où le (~~se~~) prévenu (s) en ses (~~ses~~) dires et moyen (s) de défense

Attendu **qu'il résulte des dépositions des deux témoins MUNYAMBONERA et MUNYANSANGA et de la déposition du sous-chef MWIKARAGO, que les faits sont établis;**

Attendu **que les faits sont également établis de par les aveux du prévenu BAGAYE-Jean; que celui-ci de par les dépositions de son sous-chef et des témoins est reconnu pour être une "forte tête" et montre un très mauvais exemple aux autres indigènes du territoire de Ruhengeri;**

Attendu **qu'il y a lieu de punir sévèrement de tels faits;**

Attendu **qu'il y a lieu de protéger les chefs indigènes contre les atteintes qui pourraient être portées à leurs dignité et à leurs pouvoirs;**

PAR CES MOTIFS

Vu l'ordonnance-loi n° 45/Just. du 30 août 1924.

Vu **l'article 98 du Code de Procédure Pénale;**

Vu **les articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal;**

Déclare (~~non~~) établie à charge du prévenu **BAGAYE-Jean** préqualifié
la prévention de **rébellion**

infraction prévue et punie par **les Articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal**

et le (~~se~~) condamne de ce chef à **TROIS MOIS de SERVITUDE PENALE PRINCIPALE;** à une amende de **CENT francs** à payer dans le délai d'un mois ou à défaut de paiement dans ce délai précité à **QUINZE jours de SERVITUDE PENALE SUBSIDIAIRE** et aux frais d'instance s'élevant à la somme de **25 Francs** à payer dans le délai de **sept jours ou QUATRE Jours de CONTRAINTE PAR CORPS.**

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du **treize décembre mil neuf cent trente neuf.**

LE GREFFIER,

LE JUGE, P. TUMMERS.



mes hommes qui m'accompagnaient se sont emparé de cet indigène forcé BAGAYE et nous avons pu le conduire à Ruhengeri au bureau du Territoire devant les Européens Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER et Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. Ce mercredi 6 décembre 1939, BAGAYE a été immédiatement envoyé en prison. Les principaux témoins de ces faits sont mes abagaragus les nommés: MUNYAMBONERA et MUNYANSANGA.

Q.-C'est tout ce que vous avez à me dire ?

R.-J'ajoute que cet indigène BAGAYE est de notoriété publique reconnu dans toute la province du Mulera et même dans le territoire de Ruhengeri pour être un très mauvais sujet, une forte tête récalcitrante à tous travaux ou tout ordre queconque, qu'en qualité de son sous-chef je lui donne suivant les instructions que je reçois des autorités du territoire de Ruhengeri. Il est un très mauvais exemple pour les autres indigènes.-

Comparaît ensuite le nommé MUNYAMBONERA, mututsi, famille umunyiginya, fils de Nyamachumu en vie, et de Nyiranka, en vie, originaire de la colline Kiryi, sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu, province du Mulera, territoire de Ruhengeri, lequel après avoir prêté serment, répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.-Quelle est votre identité complète ?

R.- Voir ci-dessus, et je suis umugaragu de mon sous-chef Mwikarago, en la province du Mulera.

Q.-Dites moi ce que vous avez vu et entendu concernant l'indigène BAGAYE-Jean, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera ?

R.-BAGAYE est un indigène très récalcitrant à tout ordre ou remarque quelconque que son sous-chef MWIKARAGO lui donne. Le mercredi six décembre 1939, Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL, m'avait donné l'ordre d'arrêter cet indigène BAGAYE, et avec mon sous-chef MWIKARAGO et un autre umugaragu le nommé MUNYANSANGA, nous sommes allés ensemble dire à BAGAYE qu'il devait au plus tôt venir avec nous pour se rendre auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Mon sous-chef Mwikarago lui ayant donné l'ordre de l'accompagner, BAGAYE a catégoriquement refusé demandant à Mwikarago pour quelle raison cet Européen l'appelait. J'ai entendu que Mwikarago lui répondait que c'était parce que son champ de caféiers était très mal entretenu. Le sous-chef lui ayant à nouveau donné l'ordre de se rendre avec lui de suite près de l'Agronome MICHEL, j'ai entendu BAGAYE dire qu'il se rendrait auprès de cet Européen quand cela lui plairait. Le sous-chef voulant l'arrêter, BAGAYE a reculé et nous menaçant d'une serpette il a dit à Mwikarago: Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, mais tu ne m'arrêteras pas crois le bien. BAGAYE était fort en colère et devant son attitude agressive et ses paroles menaçantes nous avons eu peur et sommes allés immédiatement à Ruhengeri dire ces faits à Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER et à Mr. l'Agronome MICHEL. J'ai entendu que ces deux Européens ont donné l'ordre d'arrêter par la force cet indigène BAGAYE, à l'aide de beaucoup d'indigènes si c'était nécessaire.

Q.-Que s'est-il passé ensuite ?

R.- Vers trois heures de l'après-midi de ce mercredi 6 décembre 1939, le sous-chef MWIKARAGO, moi et d'autres indigènes sommes retournés à la colline Kiryi pour arrêter BAGAYE. Arrivés auprès de lui il me menaçait de coups de sa serpette. Un indigène le nommé NYIRINGANGO a pu s'approcher de lui par surprise et lui faire lâcher la serpette qu'il tenait d'une main et un bâton qu'il avait dans l'autre main. D'autres indigènes arrivés à l'aide ont pu s'emparer de BAGAYE qui était très en colère et le conduire à Ruhengeri au bureau du Territoire. C'est tout.

Comparaît ensuite le nommé MUNYANSANGA, muhutu, lequel après avoir prêté serment répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.-Quelle est votre identité complète ?

R.- Mon nom est MUNYANSANGA, indigène muhutu, famille umusindi, fils de Kanyagishya, en vie et de Nyiramugirwa, en vie, originaire de la colline Mubona, sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu, province du Mulera, territoire de Ruhengeri.

Q.-Dites moi ce que vous avez vu et entendu concernant l'indigène muhutu BAGAYE-Jean, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera, territoire de Ruhengeri ?

R.- BAGAYE est un très dangereux indigène qui ne veut pas écouter ni exécuter les ordres de son sous-chef MWIKARAGO. J'ai vu qu'il se rebellait contre son sous-chef venu chez lui à la colline Kiryi et qu'il l'a menacé d'une serpette, lui disant qu'il voulait se battre

avec lui s'il n'enait pour le conduire auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. J'ai vu et entendu que le sous-chef MWIKARAGO donnait une seconde fois l'ordre à BAGAYE de l'accompagner de suite. BAGAYE a refusé catégoriquement et a dit à MWIKARAGO: "Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, mais tu ne m'arrêteras pas crois le bien.

En disant cela BAGAYE nous menaçait de sa serpette. Le sous-chef, MUNYAMBONERA et moi avons eu peur devant cette attitude menaçante et nous sommes allés de suite à Ruhengeri, mettre Mr. l'Administrateur territorial VAUTHIER au courant de ces faits.

Q.- Quel jour ces faits se sont-ils passés ?

R.- Cela a eu lieu le mercredi 6 décembre 1939, à la colline Kiryi, province du Mulera, en territoire de Ruhengeri. Ensuite le sous-chef Mwikarago est retourné vers trois heures de l'après-midi de ce même jour à la colline Kiryi pour arrêter cet indigène BAGAYE. J'ai vu que BAGAYE a voulu se battre avec l'umugaragu MUNYAMBONERA qui tentait de l'approcher. BAGAYE le menaçait de sa serpette qu'il tenait d'une main et d'un bâton qu'il tenait dans l'autre main. J'ai vu ensuite qu'un indigène muhutu le nommé NYIRINGANGO a pu par surprise s'approcher de lui, le saisir par le corps et lui faire lâcher de force la serpette et le bâton. D'autres indigènes qui accompagnaient le sous-chef MWIKARAGO sont venus immédiatement à l'aide et ont pu s'emparer de cet indigène BAGAYE qu'ils ont conduit ensuite à Ruhengeri, auprès de Mr. l'Administrateur Territorial VAUTHIER.

Q.- C'est tout ce que vous avez à me dire ?

R.- Cet indigène BAGAYE est reconnu par tous les indigènes de la région du Mulera pour un type à la tête dure. Il est riche, a du bétail et de nombreux champs et ne veut faire que ce qu'il lui plaît.

Comparait ensuite par devant Nous, l'indigène muhutu BAGAYE-Jean, préqualifié, lequel répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.- Pourquoi le mercredi 6 décembre 1939, suite à l'ordre donné par votre sous-chef MWIKARAGO, de l'accompagner immédiatement auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL, vous êtes vous rebellé violemment contre lui en le menaçant de votre serpette ?

R.- Ce mercredi 6 décembre 1939, mon sous-chef MWIKARAGO accompagné de ses abagaragus est venu une première fois me chercher à la colline Kiryi, me donnant l'ordre de l'accompagner pour me rendre auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. J'étais fatigué et je lui ai d'abord répondu que je viendrai auprès de cet Européen le lendemain jeudi. Ensuite devant l'insistance du sous-chef Mwikarago à me donner l'ordre de me rendre de suite chez cet Européen j'ai répondu à ce sous-chef que j'irai auprès de cet Européen quand cela me plaira. Voyant que l'un de ses abagaragus le nommé MUNYAMBONERA et ce sous-chef voulait m'arrêter je me suis fâché et j'ai dit à mon sous-chef MWIKARAGO: "Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, et tu ne m'arrêteras pas crois le bien. C'est tout."

Q.- Non, ce n'est pas tout. Vous avez menacé votre sous-chef de votre serpette et celui-ci et ses abagaragus devant votre attitude et paroles menaçantes sont retournés à Ruhengeri pour revenir une seconde fois vers trois heures de l'après-midi de ce même jour à la colline Kiryi, vous arrêter et vous conduire à Ruhengeri ?

R.- Pas de réponse.

Q.- Nous donnons lecture de la plainte du sous-chef Mwikarago.

R.- Après avoir entendu lecture de la plainte de son sous-chef Mwikarago, l'indigène muhutu BAGAYE-Jean nous déclare: "Oui, je reconnais tous les faits mis à ma charge. Ce que dit mon sous-chef Mwikarago est la vérité mais j'étais fatigué et ne voulais pas me rendre auprès de cet Européen l'Agronome MICHEL. Je venais de revenir de la Province du Bigarura où j'étais allé demander des tiges de patates douces pour planter à la colline Kiryi. J'étais très fâché parce que la première fois que Mwikarago est venu me trouver ce jour là ce sont d'abord ses abagaragus qui sont venus me dire qu'ils venaient me chercher pour me mettre la corde au cou et me conduire auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Le sous-chef MWIKARAGO suivait peu après, et quand je l'ai vu j'étais très en colère. C'est pourquoi je me suis rebellé contre lui et ses gens les menaçant tous de ma serpette et d'un bâton s'ils tentaient de s'approcher de moi. Je reconnais que j'ai mal fait mais j'étais fatigué de mon voyage au Bugarura. C'est tout."

Q.- Ce que dit votre sous-chef et dont je viens de vous donner lecture est bien la vérité ?

R.- Oui, c'est vrai mais je n'aime pas d'obéir aux ordres de ce sous-chef MWIKARAGO.

ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ.

L'an mil neuf cent deux mille
le soussigné, gardien de la prison à Reims
déclare que le nommé Magaye, Jean
a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite dans le registre d'écrou, sous le n° 1213
date d'entrée: 6. 12. 89
date de sortie: 6. 3. 90 ou 21. 3. 90 ou 25. 3. 90

LE GARDIEN,

J. M. P.

PRO - JUSTICIA.

FEUILLE D'AUDIENCE ET DE JUGEMENT.

Tribunal de Police de

Audience publique du **RUHENGERRI**

mil neuf cent trente

Siégent : Mr. **treizième jour de décembre** Mr. **neuf** Greffier,En cause **TUMMERS, Paul** //

contre **M.P. et le sous-chef MWIKARAGO, fils de KALINDA, en vie et de Mujiji - ma, en vie, mututsi, de famille Abaha, originaire de la colline Mubona, province xxx du Mulera, territoire de Ruhengeri; chef Gakwavu.**

contre: **BAGAYE-Jean, indigène muhutu, de famille umusindi, fils de Mpakaniye, décédé et de Nyirabiryo, en vie, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera, territoire de Ruhengeri; sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu.**

Prévenu (s) d'avoir : le ou aux environs de cette date,

dans le territoire de **six décembre 1939** et plus spécialement à

RUHENGERRI ^{son} **Rugo de la colline Kiryi,**
province du Mulera, résisté avec violences et menaces envers son sous-chef **MWIKARAGO, dépositaire de l'autorité agissant pour l'exécution des ordres de l'autorité publique.-(Rébellion).**

fait prévu et puni par

Comparaît **les articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal.**

le sous-chef **MWIKARAGO, préqualifié, lequel après avoir prêté serment nous déclare:** " Le mercredi six décembre 1939, Mr. l'Agronome de la Colonie **MICHEL, à Ruhengeri, avait envoyé un de mes abagaragus le nommé MUNYAMBONERA chercher l'indigène muhutu BAGAYE-Jean et moi même. Arrivé auprès de BAGAYE-Jean que je devais arrêter suivant l'ordre que Mr. l'Agronome MICHEL avait donné à mon umugaragu MUNYAMBONERA, j'ai dit à BAGAYE qu'il devait immédiatement se rendre auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Cet indigène BAGAYE m'a alors demandé pour quelle raison cet Européen l'appelait et moi son sous-chef je lui ai répondu que c'était parce que son champ de caféiers était très mal entretenu. Entendant cela BAGAYE m'a dit qu'il se rendrait auprès de l'Européen que le lendemain jeudi. Je lui ai alors donné l'ordre qu'il devait de suite m'accompagner pour se rendre auprès de Mr. MICHEL et non pas venir chez cet Européen le lendemain ainsi qu'il me le disait. BAGAYE m'a répondu qu'il irait chez cet Européen quand cela lui plairait. Voyant ce refus de m'accompagner j'ai voulu avec deux de mes abagaragus l'arrêter, mais me menaçant d'une serpette qu'il tenait en mains il m'a dit: "Je veux me battre si tu m'arrêtes et tu ne m'arrêteras pas, crois le bien". Mes deux abagaragus et moi devant l'attitude et les paroles menaçantes de BAGAYE avons eu peur et nous sommes allés aussitôt à Ruhengeri relater ces faits à Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER de Ruhengeri et à Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. Ces deux Européens m'ont alors donné l'ordre d'arrêter par la force cet indigène BAGAYE qui se rebellait contre moi son sous-chef et même de l'arrêter avec beaucoup de mes hommes, trente s'il le fallait.**

Ce même jour mercredi 6 décembre 1939, vers trois heures de l'après-midi, je me suis rendu accompagné de plusieurs de mes indigènes armés de lances à la colline Kiryi, chez cet indigène BAGAYE qui me faisait violence et ne voulait pas exécuter l'ordre que je lui donnais de se rendre immédiatement auprès de Mr. l'Administrateur Territorial VAUTHIER, à Ruhengeri. J'ai vu qu'il a voulu se battre avec mon umugaragu MUNYAMBONERA le menaçant de coups de la serpette qu'il tenait en mains si cet umugaragu approchait de lui. Voyant l'attitude violente et dangereuse que BAGAYE un de mes indigènes le nommé NYIRINGANGO a pu par surprise s'approcher de lui et le saisissant par le corps lui faire lâcher la serpette qu'il tenait d'une main et un gros bâton qu'il avait dans l'autre main. Après quelques instants de lutte

LE TRIBUNAL

de Police de **RUHENGERRI** séant à **RUHENGERRI** siégeant comme juridiction

répressive, vu la procédure à charge du (des) prévenu (s) préqualifié (s)

Vu la comparution volontaire du (des) prévenu (s)

Où le (s) témoin (s) en ses (leurs) dépositions

Où le (s) prévenu (s) en ses (leurs) dires et moyen (s) de défense

Attendu **qu'il résulte des dépositions des deux témoins MUNYAMBONERA et MUNYANSANGA et de la déposition du sous-chef MWIKARAGO, que les faits sont établis;**

Attendu **que les faits sont également établis de par les aveux du prévenu BAGAYE-Jean; que celui-ci de par les dépositions de son sous-chef et des témoins est reconnu pour être une "forte tête" et montre un très mauvais exemple aux autres indigènes du territoire de Ruhengeri;**

Attendu **qu'il y a lieu de punir sévèrement de tels faits;**

Attendu **qu'il y a lieu de protéger les chefs indigènes contre les atteintes qui pourraient être portées à leurs dignité et à leurs pouvoirs;**

PAR CES MOTIFS

Vu l'ordonnance-loi n° 45/Just. du 30 août 1924.

Vu **l'article 98 du Code de Procédure Pénale;**

Vu **les articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal;**

Déclare (non) établie à charge **du prévenu BAGAYE-Jean préqualifié**
la prévention de **rébellion**

infraction prévue et punie par **les Articles 47 et 48 du Livre II du Code Pénal**

et le (s) condamne de ce chef à **TROIS MOIS de SERVITUDE PENALE PRINCIPALE; à une amende de CENT francs à payer dans le délai d'un mois ou à défaut de paiement dans ce délai précité à QUINZE jours de SERVITUDE PENALE SUBSIDIAIRE et aux frais d'instance s'élevant à la somme de 25 Francs à payer dans le délai de sept jours ou QUATRE Jours de CONTRAINTE PAR CORPS.**

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du

treize décembre mil neuf cent trente neuf.

LE GREFFIER,

LE JUGE,

P. TUMMERS.



mes hommes qui m'accompagnaient se sont emparé de cet indigène forcé BAGAYE et nous avons pu le conduire à Ruhengeri au bureau du Territoire devant les Européens Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER et Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. Ce mercredi 6 décembre 1939, BAGAYE a été immédiatement envoyé en prison. Les principaux témoins de ces faits sont mes abagaragus les nommés: MUNYAMBONERA et MUNYANSANGA.

Q.-C'est tout ce que vous avez à me dire ?

R.-J'ajoute que cet indigène BAGAYE est de notoriété publique reconnu dans toute la province du Mulera et même dans le territoire de Ruhengeri pour être un très mauvais sujet, une forte tête récalcitrante à tous travaux ou tout ordre queconque, qu'en qualité de son sous-chef je lui donne suivant les instructions que je reçois des autorités du territoire de Ruhengeri. Il est un très mauvais exemple pour les autres indigènes.-

Comparait ensuite le nommé MUNYAMBONERA, mututsi, famille umunyiginya, fils de Nyamachumu en vie, et de Nyiranka, en vie, originaire de la colline Kiryi, sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu, province du Mulera, territoire de Ruhengeri, lequel après avoir prêté serment, répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.-Quelle est votre identité complète ?

R.- Voir ci-dessus, et je suis umugaragu de mon sous-chef Mwikarago, en la province du Mulera.

Q.-Dites moi ce que vous avez vu et entendu concernant l'indigène BAGAYE-Jean, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera ?

R.-BAGAYE est un indigène très récalcitrant à tout ordre ou remarque quelconque que son sous-chef MWIKARAGO lui donne. Le mercredi six décembre 1939, Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL, m'avait donné l'ordre d'arrêter cet indigène BAGAYE, et avec mon sous-chef MWIKARAGO et un autre umugaragu le nommé MUNYANSANGA, nous sommes allés ensemble dire à BAGAYE qu'il devait au plus tôt venir avec nous pour se rendre auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Mon sous-chef Mwikarago lui ayant donné l'ordre de l'accompagner, BAGAYE a catégoriquement refusé demandant à Mwikarago pour quelle raison cet Européen l'appelait. J'ai entendu que Mwikarago lui répondait que c'était parce que son champ de cafésiers était très mal entretenu. Le sous-chef lui ayant à nouveau donné l'ordre de se rendre avec lui de suite près de l'Agronome MICHEL, j'ai entendu BAGAYE dire qu'il se rendrait auprès de cet Européen quand cela lui plairait. Le sous-chef voulant l'arrêter, BAGAYE a reculé et nous menaçant d'une serpette il a dit à Mwikarago: Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, mais tu ne m'arrêteras pas crois le bien. BAGAYE était fort en colère et devant son attitude agressive et ses paroles menaçantes nous avons eu peur et sommes allés immédiatement à Ruhengeri dire ces faits à Monsieur l'Administrateur Territorial VAUTHIER et à Mr. l'Agronome MICHEL. J'ai entendu que ces deux Européens ont donné l'ordre d'arrêter par la force cet indigène BAGAYE, à l'aide de beaucoup d'indigènes si c'était nécessaire.

Q.-Que s'est-il passé ensuite ?

R.- Vers trois heures de l'après-midi de ce mercredi 6 décembre 1939, le sous-chef MWIKARAGO, moi et d'autres indigènes sommes retournés à la colline Kiryi pour arrêter BAGAYE. Arrivés auprès de lui il me menaçait de coups de sa serpette. Un indigène le nommé NYIRINGANGO a pu s'approcher de lui par surprise et lui faire lâcher la serpette qu'il tenait d'une main et un bâton qu'il avait dans l'autre main. D'autres indigènes arrivés à l'aide ont pu s'emparer de BAGAYE qui était très en colère et le conduire à Ruhengeri au bureau du Territoire. C'est tout.

Comparait ensuite le nommé MUNYANSANGA, muhutu, lequel après avoir prêté serment répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.-Quelle est votre identité complète ?

R.- Mon nom est MUNYANSANGA, indigène muhutu, famille umusindi, fils de Kanyagishya, en vie et de Nyiramugirwa, en vie, originaire de la colline Mubona, sous-chef Mwikarago, chef Gakwavu, province du Mulera, territoire de Ruhengeri.

Q.-Dites moi ce que vous avez vu et entendu concernant l'indigène muhutu BAGAYE-Jean, originaire de la colline Kiryi, province du Mulera, territoire de Ruhengeri ?

R.- BAGAYE est un très dangereux indigène qui ne veut pas écouter ni exécuter les ordres de son sous-chef MWIKARAGO. J'ai vu qu'il se rebellait contre son sous-chef venu chez lui à la colline Kiryi et qu'il l'a menacé d'une serpette, lui disant qu'il voulait se battre

avec lui s'il venait pour le conduire auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. J'ai vu et entendu que le sous-chef MWIKARAGO donnait une seconde fois l'ordre à BAGAYE de l'accompagner de suite. BAGAYE a refusé catégoriquement et a dit à MWIKARAGO: "Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, mais tu ne m'arrêteras pas crois le bien."

En disant cela BAGAYE nous menaçait de sa serpette. Le sous-chef, MUNYAMBONERA et moi avons eu peur devant cette attitude menaçante et nous sommes allés de suite à Ruhengeri, mettre Mr. l'Administrateur territorial VAUTHIER au courant de ces faits.

Q.- Quel jour ces faits se sont-ils passés ?

R.- Cela a eu lieu le mercredi 6 décembre 1939, à la colline Kiryi, province du Mulera, en territoire de Ruhengeri. Ensuite le sous-chef Mwikarago est retourné vers trois heures de l'après-midi de ce même jour à la colline Kiryi pour arrêter cet indigène BAGAYE. J'ai vu que BAGAYE a voulu se battre avec l'umugaragu MUNYAMBONERA qui tentait de l'approcher. BAGAYE le menaçait de sa serpette qu'il tenait d'une main et d'un bâton qu'il tenait dans l'autre main. J'ai vu ensuite qu'un indigène muhutu le nommé NYIRINGANGO a pu par surprise s'approcher de lui, le saisir par le corps et lui faire lâcher de force la serpette et le bâton. D'autres indigènes qui accompagnaient le sous-chef MWIKARAGO sont venus immédiatement à l'aide et ont pu s'emparer de cet indigène BAGAYE qu'ils ont conduit ensuite à Ruhengeri, auprès de Mr. l'Administrateur Territorial VAUTHIER.

Q.- C'est tout ce que vous avez à me dire ?

R.- Cet indigène BAGAYE est reconnu par tous les indigènes de la région du Mulera pour un type à la tête dure. Il est riche, a du bétail et de nombreux champs et ne veut faire que ce qu'il lui plaît.

Comparait ensuite par devant Nous, l'indigène muhutu BAGAYE-Jean, préqualifié, lequel répond comme suit à notre interrogatoire:

Q.- Pourquoi le mercredi 6 décembre 1939, suite à l'ordre donné par votre sous-chef MWIKARAGO, de l'accompagner immédiatement auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL, vous êtes vous rebellé violemment contre lui en le menaçant de votre serpette ?

R.- Ce mercredi 6 décembre 1939, mon sous-chef MWIKARAGO accompagné de ses abagaragus est venu une première fois me chercher à la colline Kiryi, me donnant l'ordre de l'accompagner pour me rendre auprès de Mr. l'Agronome de la Colonie MICHEL. J'étais fatigué et je lui ai d'abord répondu que je viendrai auprès de cet Européen le lendemain jeudi. Ensuite devant l'insistance du sous-chef Mwikarago à me donner l'ordre de me rendre de suite chez cet Européen j'ai répondu à ce sous-chef que j'irai auprès de cet Européen quand cela me plaira. Voyant que l'un de ses abagaragus le nommé MUNYAMBONERA et ce sous-chef voulait m'arrêter je me suis fâché et j'ai dit à mon sous-chef MWIKARAGO: "Je veux me battre si tu viens pour m'arrêter, et tu ne m'arrêteras pas crois le bien. C'est tout."

Q.- Non, ce n'est pas tout. Vous avez menacé votre sous-chef de votre serpette et celui-ci et ses abagaragus devant votre attitude et paroles menaçantes sont retournés à Ruhengeri pour revenir une seconde fois vers trois heures de l'après-midi de ce même jour à la colline Kiryi, vous arrêter et vous conduire à Ruhengeri ?

R.- Pas de réponse.

Q.- Nous donnons lecture de la plainte du sous-chef Mwikarago.

R.- Après avoir entendu lecture de la plainte de son sous-chef Mwikarago, l'indigène muhutu BAGAYE-Jean nous déclare: "Oui, je reconnais tous les faits mis à ma charge. Ce que dit mon sous-chef Mwikarago est la vérité mais j'étais fatigué et ne voulais pas me rendre auprès de cet Européen l'Agronome MICHEL. Je venais de revenir de la Province du Bigarura où j'étais allé demander des tiges de patates douces pour planter à la colline Kiryi. J'étais très fâché parce que la première fois que Mwikarago est venu me trouver ce jour là ce sont d'abord ses abagaragus qui sont venus me dire qu'ils venaient me chercher pour me mettre la corde au cou et me conduire auprès de Mr. l'Agronome MICHEL. Le sous-chef MWIKARAGO suivait peu après, et quand je l'ai vu j'étais très en colère. C'est pourquoi je me suis rebellé contre lui et ses gens les menaçant tous de ma serpette et d'un bâton s'ils tentaient de s'approcher de moi. Je reconnais que j'ai mal fait mais j'étais fatigué de mon voyage au Bugarura. C'est tout."

Q.- Ce que dit votre sous-chef et dont je viens de vous donner lecture est bien la vérité ?

R.- Oui, c'est vrai mais je n'aime pas d'obéir aux ordres de ce sous-chef MWIKARAGO.